



Appel à projets 2015 de la Fondation Ihsane Jarfi.

1. Contexte :

En avril 2012, Ihsane JARFI, jeune trentenaire, était enlevé puis assassiné en sortant d'une discothèque de la rue des Mineurs à Liège.

Ce crime homophobe a choqué l'opinion publique belge. Un vaste mouvement de solidarité s'est manifesté pour soutenir la famille et les proches d'Ihsane.

Son père, Monsieur Hassan Jarfi, a su transcender sa douleur en un combat contre l'intolérance et les discriminations.

Il l'a matérialisé au printemps 2013 par un livre, « Ihsane Jarfi, le couloir du deuil » aux Editions Luc Pire et par la création d'une Fondation. Celle-ci rassemble diverses personnalités issues des mondes politiques, économiques, académiques et associatifs.

La Fondation Ihsane Jarfi a vu le jour le 6 février 2014 (anniversaire d'Ihsane).

Son but est de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence et plus particulièrement celles motivées par l'homophobie.

Son article 4 (objet social) stipule :

« La fondation a pour objet :

- de défendre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (ONU) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne pour combattre l'injustice, l'arbitraire, l'intolérance et l'atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains,

- la lutte contre toutes formes de discrimination ou de violence à l'encontre d'individus ou de groupes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre réelle ou supposée.

La poursuite de ce but se réalisera notamment par les activités suivantes :

- 1. La promotion des outils et des ressources activables (écoute, info, conseil) auprès des victimes d'agressions discriminatoires et homophobes.*
- 2. La promotion de stratégies de management innovantes (label, charte, clauses contractuelles) dans les administrations publiques, les syndicats, les*

entreprises publiques et privées, pour prévenir la manifestation de propos ou de comportements homophobes.

3. Le soutien à des campagnes de sensibilisation (expositions, spectacles, concerts, affichages) visant le grand public en bonne intelligence avec les autres opérateurs du secteur ».

Cette Fondation est désormais pleinement opérationnelle et après une première récolte de fonds, elle désire financer des projets qui correspondent à son objet social.

2. Appel à projets, aspects généraux :

Le présent appel à projets vise à soutenir une action de lutte contre les discriminations et les violences à l'encontre d'individus ou de groupes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre réelle ou supposée.

Il est doté d'une somme de **15.000€** à répartir entre deux projets lauréats (**2X7.500€**).

Le contenu de l'action procédera d'une logique de prévention et de sensibilisation par la création de supports pédagogiques exploitables dans une sphère qui dépasse le cadre du public pour lequel ils auront été initialement conçus.

Les supports évoqués plus haut relèvent de l'exposition itinérante, de la valise pédagogique, de la production audiovisuelle, de l'œuvre littéraire, du théâtre-forum, de l'art numérique, etc.

La prise en compte des axes stratégiques de la Fondation Ihsane Jarfi doit servir d'inspiration au dépôt d'un projet, à savoir :

- La Culture comme vecteur de lutte contre l'intolérance
- L'Interculturalité comme mise en dialogue des univers de représentation
- La Jeunesse comme espoir dans l'avenir
- Le Monde du travail comme lieu sans discriminations

Sont éligibles, les acteurs de la vie sociale, économique et (socio)culturelle établis sur le territoire du Royaume de Belgique et dotés d'une personnalité juridique attestée.

Les lauréats 2015 du présent appel à projets seront sélectionnés par le Conseil d'Administration de la fondation Ihsane Jarfi en septembre 2015.

3. Critères :

- Le déposant doit s'appuyer sur une mise en réseau de partenaires déclarés (courrier faisant foi) dans la mise en œuvre de son action (minimum un partenaire). Une attention particulière sera accordée à un projet original regroupant des partenaires n'appartenant pas à la même sphère d'activités (ex : un organisme de jeunesse et une association LGBTQI) ;
- Le déposant s'engage par écrit à abandonner les droits d'exploitation de l'action à la Fondation Ihsane Jarfi. Il s'engage également à faire mention sur les publications ou documents et supports qu'il développera : « avec le soutien de la Fondation Ihsane Jarfi » ainsi que le logo de la Fondation;
- Le déposant doit adhérer aux valeurs défendues par la Fondation Ihsane Jarfi et expressément à son objet social tel que défini dans l'article 4 de ses statuts (alinéas 1 et 2) ;
- Le déposant s'engage, s'il est lauréat, et dès l'octroi, à réaliser le projet sélectionné endéans une année calendrier (365 jours) ;
- Le déposant accepte le principe de versement de l'allocation en plusieurs tranches (50% dès la notification de l'octroi et le solde à la réalisation effective du projet endéans le temps imparti cf supra, et sur base d'un justificatif financier ainsi qu'un rapport écrit) ;
- La langue officielle du projet est le français, la déclinaison de ce dernier en d'autres langues dont le néerlandais, l'allemand et l'anglais est un plus ;
- Le déposant qui peut se prévaloir d'un apport de moyens financiers supplémentaires à la réalisation du projet bénéficie d'un atout significatif ;
- La candidature, pour être recevable, devra comporter un dossier de candidature reprenant le modèle annexé, en deux exemplaires écrits envoyés par courrier recommandé à l'adresse suivante : « Fondation Ihsane Jarfi » c/o Maison Arc-en-ciel, En Hors Château 7 à 4000 Liège, ainsi qu'un support numérique (via courriel à info@fondation-ihsane-jarfi.be). Elle devra être déposée pour le **31 aout 2015** à minuit (le cachet de la poste faisant foi). Le dossier comportera en outre les annexes suivantes : plan financier, attestation de la personnalité juridique du demandeur principal, déclaration de mise en réseau des partenaires, déclaration d'abandon des droits d'exploitation à la Fondation.

4. Information :

Toute information sur l'appel à projets peut être obtenue en envoyant un courriel à info@fondation-ihsane-jarfi.be